



BUNDESINITIATIVE DAHEIM STATT HEIM



À LA MAISON, PAS AU FOYER

L'initiative fédérale « Daheim statt Heim » (à la maison, pas au foyer), que Mme Silvia Schmidt, membre du Bundestag allemand et déléguée du groupe parlementaire SPD pour les questions relatives aux personnes handicapées, a lancée le 1er décembre 2006 à Berlin en compagnie de scientifiques, d'experts des questions de prise en charge, de journalistes spécialisés, d'auteurs d'ouvrages sur la question, de membres du Bundestag allemand, de responsables des questions liées au handicap, ainsi que de représentants d'associations, d'organisations d'entraide et d'associations regroupant des personnes concernées par cette problématique, vise à permettre aux personnes handicapées et aux seniors de demeurer dans l'environnement domestique de leur choix.

De nombreux citoyens ont d'ores et déjà signé la pétition en faveur de cette initiative, qui compte également au rang de ses signataires de grandes associations : la fédération Sozialverband Deutschland (SoVD), qui rassemble quelque 500 000 membres, la fédération humaniste d'Allemagne, ForSeA e.V., forum d'auto-assistance des personnes handicapées qui regroupe 85 000 membres, la fédération des malentendants du Brandebourg ou encore les associations Gemeinsam leben – gemeinsam Lernen e.V., ISL e.v. et le réseau « Selbst aktiv ». Au total, c'est donc largement plus d'un demi-million de personnes qui exigent l'arrêt de la construction de nouveaux foyers et la réduction du nombre de places disponibles.

Plutôt que de privilégier cette option, il conviendrait de développer, à travers tout le pays, des offres d'assistance proches des communes en faveur des seniors et des personnes handicapées. Chaque région devrait se doter d'un guichet central et d'un numéro de téléphone auxquels les citoyens puissent s'adresser. Grâce au Budget personnel, introduit depuis le 1er janvier 2008, les personnes handicapées peuvent acquérir le statut d'employeur et décider elles-mêmes tant du lieu où devrait leur être apportée une assistance que des personnes à qui elles souhaitent faire appel.

L'initiative fédérale « Daheim statt Heim » milite pour la pleine participation des citoyens à la société et pour la possibilité de mener une vie autonome, comme l'exige la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.

La réalité reste toutefois différente : pour nombre de gens, l'entrée dans le monde particulier que constitue le « foyer » demeure le seul moyen de bénéficier d'une aide et d'une assistance.

L'initiative fédérale « Daheim statt Heim » demande que l'aide aux personnes se déplace jusque chez elles, dans leur quartier, dans leur commune ! Comme chacun d'entre nous, les personnes handicapées et les seniors ont le désir et le droit de choisir leur cadre de vie et les personnes qui leur viennent en aide. Cela passe néanmoins par des offres de services et de soins ambulatoires, l'existence de logements accessibles aux personnes handicapées et la suppression des obstacles existants au sein des villes et communes.

Pour plus d'informations sur l'initiative fédérale « Daheim statt Heim », consultez www.bundesinitiative-daheim-statt-heim.de.

Bundesinitiative Daheim statt Heim - c/o Silvia Schmidt, MdB - Platz der Republik 1 - 11011 Berlin
Tel.: 030/ 200 669 72 - Fax: 030/ 22 77 66 27 - www.bundesinitiative-daheim-statt-heim.de - info@bi-daheim.de

Förderverein der Bundesinitiative Daheim statt Heim e.V. - Klarenbachstraße 9 - 10553 Berlin
Vereinsregister: Amtsgericht Berlin-Charlottenburg VR 27440
Bankverbindung: Konto 626 83 79 00 - BLZ: 100 708 48 Berliner Bank
Finanzamt für Körperschaften I, Berlin: Steuernummer: 27/665/34221